



Le défi des déchets au CHU de Clermont-Ferrand

Description

Le défi des déchets au CHU de Clermont-Ferrand





Les quatre établissements du CHU de Clermont-Ferrand génèrent plus de 2000 tonnes de déchets par an, un chiffre toujours en augmentation (1881 tonnes en 2019). Avec les dix établissements qui constituent le GHT régional, c'est un volume total de 4500 tonnes qu'il faut traiter et financer.

Le CHU s'est donné pour objectif de décharger les deux principales filières, le déchet ultime (DASAM) et le déchet d'activité de soins à risque infectieux (DASRI), qui partent à l'incinération. Pour y parvenir, il a mis en place des filières de tri spécialisées. « Nous avons tout repris en main en juillet 2021 en collaboration avec les dix établissements du GHT », explique Frédéric Philippe, ingénieur en charge du pôle logistique intégrée au CHU.

« Nous avons mis en place **47 filières de tri**, totalement ou partiellement opérationnelles selon les établissements. Rien que sur les derniers mois, nous en avons créé 5 nouvelles, dont celle très importante du polystyrène, encore en stand-by car notre prestataire attend sa presse pour compresser les déchets ». Ferraille, papier, palettes, tout est ciblé, avec un accent mis sur les **déchets d'activités de soins**, qui nécessitent des gestions plus pointues et un suivi serré. « Notamment tout ce qui est sondes de cardiologie, lames de laryngoscope, canules de trachéotomie, mais aussi plaques de bistouri, emballages de fil bistouri et bouteilles halogénées. Nous avons également déployé une filière de récupération et de valorisation des masques à titre expérimental. »

Pour mener à bien cette politique ambitieuse, tous les partenaires sont sollicités, des prestataires privés comme Véolia, Suez ou Paprec et la communauté de communes. « Nous travaillons beaucoup avec cette dernière sur les **biodéchets** et les déchets ultimes. Nous avons aussi développé des partenariats avec des éco-organismes pour tout ce qui rentre dans le cadre réglementaire, du mobilier réformé aux pneumatiques, en passant par les **DEEE** (déchets d'équipements électriques et électroniques).

Les entreprises adaptées nous aident beaucoup sur la gestion du papier confidentiel (52 t en 2021) en nous faisant gagner un temps précieux sur le traitement des agrafes, trombones et spirales qu'il fallait auparavant enlever avant de les mettre au destructeur. » Récemment, des conventions ont été mises en place avec des associations pour la récupération des bouchons plastiques et des instruments d'écriture. Tous les repas qui ne sont pas consommés dans les centres sont donnés. Et une plateforme d'enchères revend les matériels ou équipements qui ne sont plus utilisés. Mobilier, véhicules, équipements de cuisine retrouvent ainsi une deuxième vie, plutôt que d'encombrer les déchetteries.

date créée
janvier 2023